

BULLET



PREAVIS MUNICIPAL N° 23-2018

Bullet, le 14 novembre 2018

Au Conseil communal de et à Bullet

Réfection de la flèche du clocher de l'église

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Présentation du projet

Il a été constaté que, lors de forts vents, les tôles (placage de cuivre) du pan ouest de la flèche du clocher se soulèvent partiellement.

Un examen plus approfondi depuis l'intérieur du clocher a montré qu'une partie des agrafes qui fixent ces tôles ne tiennent plus.

A noter que la flèche du clocher a été totalement remise à neuf en 1967. La charpente, la sous-construction et le revêtement cuivre ont été intégralement remplacés.

La dernière intervention au niveau de la flèche date du début des années 1990 et il s'agissait d'une réparation ponctuelle du placage de cuivre.

Du fait que les joints du clocher vont être refaits en 2019, nous pensons qu'il serait judicieux de profiter de la base de l'échafaudage pour réaliser les travaux au niveau de la flèche.

Ces travaux ne sont pas simples à réaliser. En effet, chaque pan n'est pas recouvert séparément, mais les 4 pans sont comme (enveloppés par le cuivre).

Coût des travaux

Echafaudage	CHF 10'000.-- TTC
Travaux de ferblanterie	CHF 15'500.-- TTC
Divers imprévus	<u>CHF 4'500.-- TTC</u>
Total	<u>CHF 30'000.-- TTC</u>

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE


- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la flèche du clocher.
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 30'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux. Le compte N° 9143.23.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 580.3311.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :


J.-F. Paillard


A.-R. Pétermann



Délégué municipal : M. Serge Gander